

Recours au Règlement

M. le Président: Étant donné la gravité de la question, les députés devraient tous faire preuve de beaucoup de retenue et s'adresser à la présidence.

Le député de Winnipeg Transcona a soulevé un problème que la Chambre sait être sérieux. Le leader du gouvernement a rappelé qu'on observe, partout au Canada, un état d'esprit sans précédent, du moins à l'époque actuelle, une prévention non seulement contre les élus comme nous, mais contre tout le processus politique. Cet état d'esprit se manifeste notamment sous forme de plaintes formulées à propos de ce qui se passe dans notre enceinte.

Nous avons récemment été témoins de plusieurs incidents qui ne manquent pas d'inquiéter les gens raisonnables qui siègent ici, c'est-à-dire la majorité d'entre nous. Le député de Winnipeg Transcona invoque donc le Règlement pour demander si nous prenons les mesures qui s'imposent pour remédier à ce genre d'incidents. Il demande à la présidence d'examiner ces questions et de faire part de ses réflexions à la Chambre afin que nous puissions atteindre les objectifs que la plupart d'entre nous souhaitons non seulement atteindre mais aussi maintenir, compte tenu de nos obligations envers notre institution et ses traditions, envers notre pays et envers le public.

• (1040)

Le leader du gouvernement à la Chambre a pris la parole pour donner la réplique au député de Winnipeg Transcona. Il a commencé par parler des préoccupations dont il a déjà fait état concernant le décorum en général de notre institution.

Je trouve certainement indiqué, étant donné les circonstances, d'écouter ce qu'il a à dire.

M. Andre: Monsieur le Président, vous avez bien résumé la situation: le décorum, le comportement des députés à la Chambre, est la source de nombreuses discussions et, à vrai dire, de la réprobation des citoyens qui nous regardent agir.

Trop souvent, si nous n'aimons pas la réponse, la déclaration ou les propos des députés d'en face, nous hurlons, pour essayer de les décontenancer et de les faire taire. C'est comme si nous ne voulions pas entendre ce qu'ils ont à dire.

Oui, les citoyens qui nous regardent s'attendent de nous que nous débattions sérieusement les grands problèmes auxquels notre pays est confronté, sans nous huer les uns les autres, sans nous traiter de tous les noms.

La question des injures est particulièrement déplorable, surtout pour la personne visée. C'est indéniable. Les injures devraient être bannies de la Chambre. Certaines attaques sont plus personnelles que d'autres et, parfois, les paroles dépassent la pensée. Des choses qui peuvent arriver.

Le député m'interrompt encore. Il ne veut pas entendre ce que j'ai à dire. Il faut qu'il m'interrompe. C'est un néo-démocrate.

Ce débat n'est pas nouveau. Nous avons déjà discuté de cette question, mais nous ne cessons de nous interrompre quand nous en parlons.

Le député de Victoria m'interrompt encore.

C'est cette réputation, cette conduite déshonorante qui font que j'ai maintes fois exposé la question aux leaders d'en face.

Nous avons mis sur pied un comité de gestion lors des dernières réformes. Nous lui avons demandé d'examiner de nombreux aspects de notre mode de fonctionnement et de nous faire des recommandations.

Sincèrement, le moment est peut-être bien choisi pour m'engager envers la Chambre à en discuter d'abord avec les leaders de l'opposition, évidemment, et à déposer après notre retour de la pause une motion définissant clairement ce qu'est un comportement impropre à la Chambre et habilitant la présidence à faire appliquer ces règles de conduite directement.

Je m'engage maintenant à en faire un vote libre. Si la motion émane de notre parti, nous en ferons un vote libre. Je m'engage maintenant à ce que cette motion soit déposée et mise aux voix. Le Président aura ensuite le pouvoir de régler d'une manière appropriée les cas d'injures, de chahut, de hurlements et d'interruptions et autres comportements que le public juge inadmissibles.

Je m'y engage maintenant parce qu'il y a un an que nous en parlons et qu'on n'a encore rien fait. Il est peut-être temps d'en finir et, après la pause, de déposer une motion à cette fin.